Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_008-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 13.
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2026
Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Enrico FARINELLA, Romane FARAMIN, Sarah COQUIN, Coralie TRAVERS, Samuel GUENOLE, Djeya LESTREHAN, Kévin BATAILLE, Christelle AUBERT, Marc MARCEAU, Lydie RENAULT-GIRARD, Mihaela GUILLOT,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : Christophe PERRUCHI-CHABBERT, Erwan GENSSE.
A été élue secrétaire de séance : Romane FARAMIN

Séance du mardi 13 octobre 2026 – 2026/010-008
Objet : **Association – Adhésion à la Coopérative Funéraire de Dinan**

M. le Maire présente le projet de la coopérative funéraire de Dinan qui ouvrira ses portes au mois d'octobre 2026 et propose d'y adhérer à hauteur de 30 euros pour une part sociale.
Né d'une idée citoyenne, le projet est passé par un parcours d'incubation Tag 22, puis par une préfiguration de projet grâce au fond de confiance France Active Bretagne, au nom de l'innovation. Il s'inscrit pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire dont le territoire de l'agglomération est un terreau fertile et porteur de sens.
Ainsi soutenir la coopérative funéraire en acquérant des parts sociales c'est œuvrer pour une dynamique utile et indispensable aux habitants et aux habitantes : penser la question de la mort et des funérailles dans le cadre du bien commun.
La coopérative funéraire est une entreprise de pompes funèbres collective, qui par ailleurs propose des actions de sensibilisation, favorisant l'accès aux droits, le lien social et la solidarité.
La complémentarité de ce projet avec les autres acteur.e.s économiques et institutionnels participe au dynamisme et à l'économie de l'agglomération et à son innovation.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (13 voix) décide de :

- **Différer** sa décision.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, certifié exécutoire

La secrétaire de séance
Romane FARAMIN

Le Maire
Jérémy DAUPHIN